

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant élection de Monsieur Pierre LALISSE en qualité de 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-129-2026 du 16 avril 2026 portant délégation à Monsieur Pierre LALISSE en matière de marchés publics,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Villiers-le-Bel de réaliser des travaux pour la création d'équipements communaux sur le réseau d'eau potable et sa maintenance,

CONSIDÉRANT la consultation et la mise en concurrence effectuées, selon la procédure adaptée sur les 2 lots décomposant le marché :

LOT(S)	DESIGNATION
01	Contrôles, renouvellement et création des fontaines publiques, des disconnecteurs, des brumisateurs, arrosage automatique, des bornes de puisage et des appareils de défense extérieures contre l'incendie
02	Maintenance des fontaines publiques, des disconnecteurs, des brumisateurs, arrosage automatique, des bornes de puisage et des appareils de défense extérieures contre l'incendie

CONSIDERANT les réponses reçues et l'analyse effectuée pour chaque lot :

LOT(S)	REPONSES RECUES
01	3
02	3

CONSIDERANT la commission qui s'est tenue le 27 février 2026 qui a attribué chaque lot de la manière suivante :

LOT(S)	TITULAIRE DU LOT
01	SAS TERIDEAL - SEGEX ENERGIES
02	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux

### DECIDE

**Article 1** – Il sera conclu un marché public de travaux de la création d'équipements communaux sur le réseau d'eau potable et sa maintenance avec :

LOT(S)	TITULAIRE DU LOT
01	SAS TERIDEAL - SEGEX ENERGIES Immeuble Florence, 3 place Gustave Eiffel - CS 80730 – 94528 Rungis CEDEX
02	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux Veolia Territoire Marne et Oise 9 rue de la Mare Blanche ZI de Noisiel BP49 77425 Marne-la-Vallée Cedex 2 <u>Siège social :</u> 21 rue de la Boétie 75008 PARIS

**Article 2** – Le montant maximum de l'accord cadre pour chaque lot se décompose comme suit :

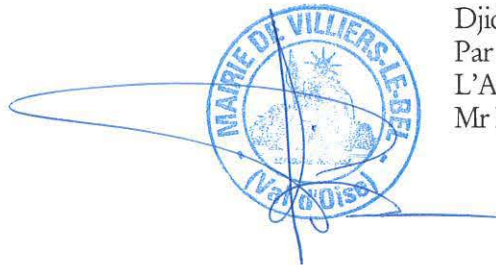
LOT(S)	DESIGNATION	TITULAIRE DU LOT	MONTANT MAXIMUM HT
01	Contrôles, renouvellement et création des fontaines publiques, des disconnecteurs, des brumisateurs, arrosage automatique, des bornes de puisage et des appareils de défense extérieures contre l'incendie	SAS TERIDEAL - SEGEX ENERGIES	60 000 €
02	Maintenance des fontaines publiques, des disconnecteurs, des brumisateurs, arrosage automatique, des bornes de puisage et des appareils de défense extérieures contre l'incendie	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux	60 000 €

Ce montant global sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

**Article 3** – Le marché de travaux de la création d'équipements communaux sur le réseau d'eau potable et sa maintenance prendra effet à la date de notification au titulaire.

**Article 4** - Le Directeur Général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles

A Villiers le Bel, le 28/04/2026



Madame la Maire,  
Djida DJALLALI-TECHTACH  
Par délégation,  
L'Adjoint délégué,  
Mr Pierre LALISSE

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Villiers-le-Bel et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.